

er al Des Archives Du
Signature Fr. Ar. du de Lambry

Donne, lesquelles lignes sont
margées en les trois Dernieres

er en en Date Du 25 Aout 1707
sif lignes en la signature

en en la signature d'une
bray en Date Du 25 Decembre

ue Des Archives Du Royaume

signe en fait apposer le sceau

la piece qui renterme

sur le revers De la carte
ite collée.

un cent trente sept.

aroud pour legalisation de la
u apposee) garde general de,

4 aout 1837.

[Signature]

M. de Coq-abbé au Ministre

Paris le 24 aout 1837.

[Signature]

La Note cy-dessus est precieuse. Je puis assurer que
de la merveilleux charte dont il est question. Quant à la
visto et les temoins Acadiens et tout est entièrement
entendu parler à Québec des concessions au Comte de Stirling
qui me procura l'écriture de la charte. Je devrais extraire
et le latin rien moins que classique: cependant comme
je dois dire que je l'ai vu d'un bout à l'autre avec une
Maitre estant un homme dont les bonnes qualités et le
la envoi si subitement à ses amis. Il avait bien jure
charte en France. Voyez donc pourquoi il causait le
Guillaume de l'Isle une N. H. que tout le monde jure
temps il aurait adjuisté à cet intérêt, car il voulait
descendants du Comte qui obtint les concessions et le
esté écrit sur cette même charte. Au surplus avec
personne en France ne pourra recevoir en don

A Lyon le 6 Avril 1707

Je l'ai dernièrement chez Monsieur de
Comte de Stirling. J'y ay remarqué be
nostées d'un grand nombre de détails
doit avoir de grandes obligations à M.
François en état de juger, par la Note
ce des concessions faites à ce Seigneur
trait les clauses les plus essentielles
françois les a très bien rendues.
prie de rendre ce témoignage. Je le

A Nismes ce 3 Juin 1707

un pour legaliser la signature de
Salmon Juge au Tribunal de la
Paris le 24 aout 1837.
Par Delég. de la Justice
au Ministre de la Justice

Par le Ministre des Affaires Etrangères
Certifié véritable de la signature ci-dessus

1837

Paris le 24 aout

Par le Ministre des Affaires Etrangères
Certifié véritable de la signature ci-dessus

